

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00129

Numéro SIREN : 825 328 743

Nom ou dénomination : A.Z BÂTIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/004615

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE CHARTRES

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/004615**
n° de gestion : **2017B00129**
n° SIREN : **825 328 743 RCS Chartres**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Chartres certifie avoir procédé le 30/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.Z BÂTIMENT - Société par actions simplifiée
4 Domaine Des Tilleuls 28130 Mevoisins -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



429795

Désignation de l'entreprise Sasu AZ BATIMENT					Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 4 DOMAINE DES TILLEULS 28130 MEVOISINS						
Numéro SIRET* 8 2 5 3 2 8 7 4 3 0 0 0 1 8						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 14					Durée de l'exercice précédent *	
					Exercice N clos le 31/03/2018	
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2
						Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	30 806	030	2 884
	Immobilisations financières * (1)		040	600	042	600
	Total I (5)		044	31 406	048	2 884
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	5 730	070	5 730
		Autres* (3)	072	2 867	074	2 867
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	43 549	086	43 549
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	52 146	098	52 146
	Total général (I + II)		110	83 551	112	80 668
PASSIF					Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	3 500	
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	33 469	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	36 969	
Provisions pour risques et charges Total II			154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	14 116	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	11 065	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 868)			172	18 518	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	43 699		
Total général (I + II + III)			180	80 668		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A. Z.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sasu AZ BATIMENT

Néant ☐ *

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 31/03/2018

A- RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		services *		217	218	187 869	
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	1 500		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	189 369	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	62 327		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	28 364		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			244	1 301		
	Rémunérations du personnel*			250	38 856		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	13 532		
	Dotations aux amortissements*			254	3 826		
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	6	
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	148 213	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	41 156
Produits financiers (III)		280	37		294	96	
Produits exceptionnels				(IV)	290	833	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	3 177	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	5 284	
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	33 469
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	33 469	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 817		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-ets d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	420
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350	925
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352	38 781
					Déficit col. 2		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	370	38 781
					Déficit col. 2		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A. E.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : Sasu AZ BATIMENT						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	1 000	444		446	1 000	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	32 890	464	3 700	466	29 190	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	616	474		476	616	
Immobilisations financières		480		482	600	484		486	600	
TOTAL		490		492	35 106	494	3 700	496	31 406	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	30	534		536	30
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	3 520	554	943	556	2 578
	Autres immobilisations corporelles	560		562	276	564		566	276
TOTAL		570		572	3 826	574	943	576	2 884

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	ARTISANRIFFET	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
					Court terme *	Long terme								
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %						
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧							
1	3 700	943	2 757	833	-1 924									
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	3 700	580	943	582	2 757	584	833	586	-1 924	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations		590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).										591				
TOTAL										596	-1 924	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

[Signature] A Z



N° 10959*20

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sasu AZ BATIMENT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800		
-----	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	18 139
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	12 616
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

H. Z

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Désignation de l' entreprise : **Sasu AZ BATIMENT**

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	600	UV		UW 600	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	5 730	5 730			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 660	1 660		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	378	378		
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	829	829			
	Charges constatées d'avance	VS					
TOTAUX			VT	9 197	VU 8 597	VV 600	
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	14 116	14 116			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	11 065	11 065			
Personnel et comptes rattachés		8C	6 052	6 052			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 073	6 073			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	4 737	4 737			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	168	168			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	219	219			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	868	868			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	400	400			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	43 699	VZ 43 699		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

A. Z. [Signature]

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/03/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).



A.Z BÂTIMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 3 500 euros
Siège social : 4 Domaine des Tilleuls, 28130 MEVOISINS
825 328 743 RCS CHARTRES

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 JUILLET 2018
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élevant à 33 469 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 33 469 euros
- A la réserve légale : 350 euros
Celle-ci est ainsi dotée à hauteur de 10% du capital social
- A titre de dividendes : 10 000 euros
Soit 285,71 euros par action
- Le solde en totalité au compte «report à nouveau » : 23 119 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 15 octobre 2018.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code

A. Z

général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Zohir ABBAS

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

A.Z